

VALLEE DE LA VEZERE

Commune de
THONAC

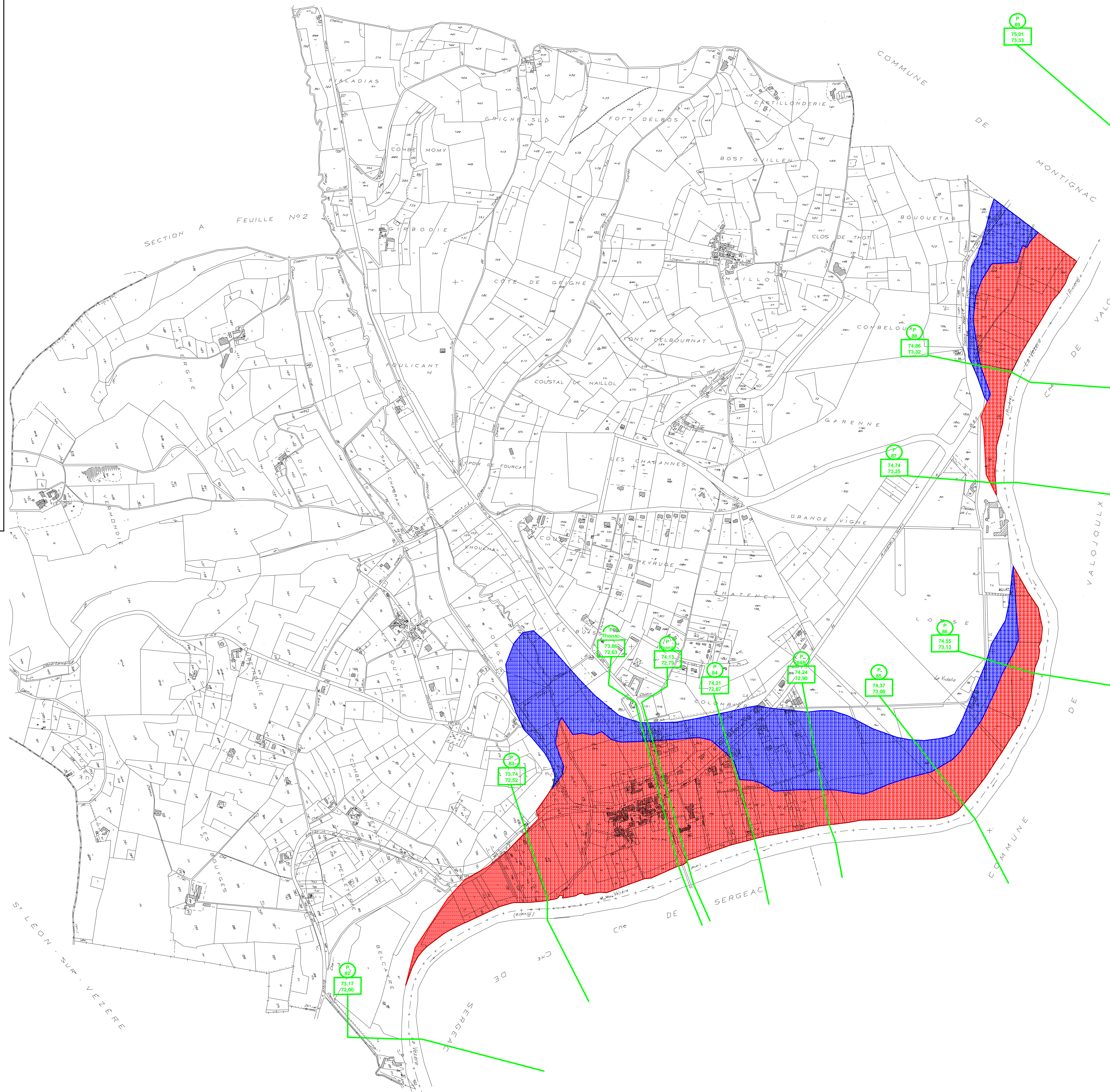
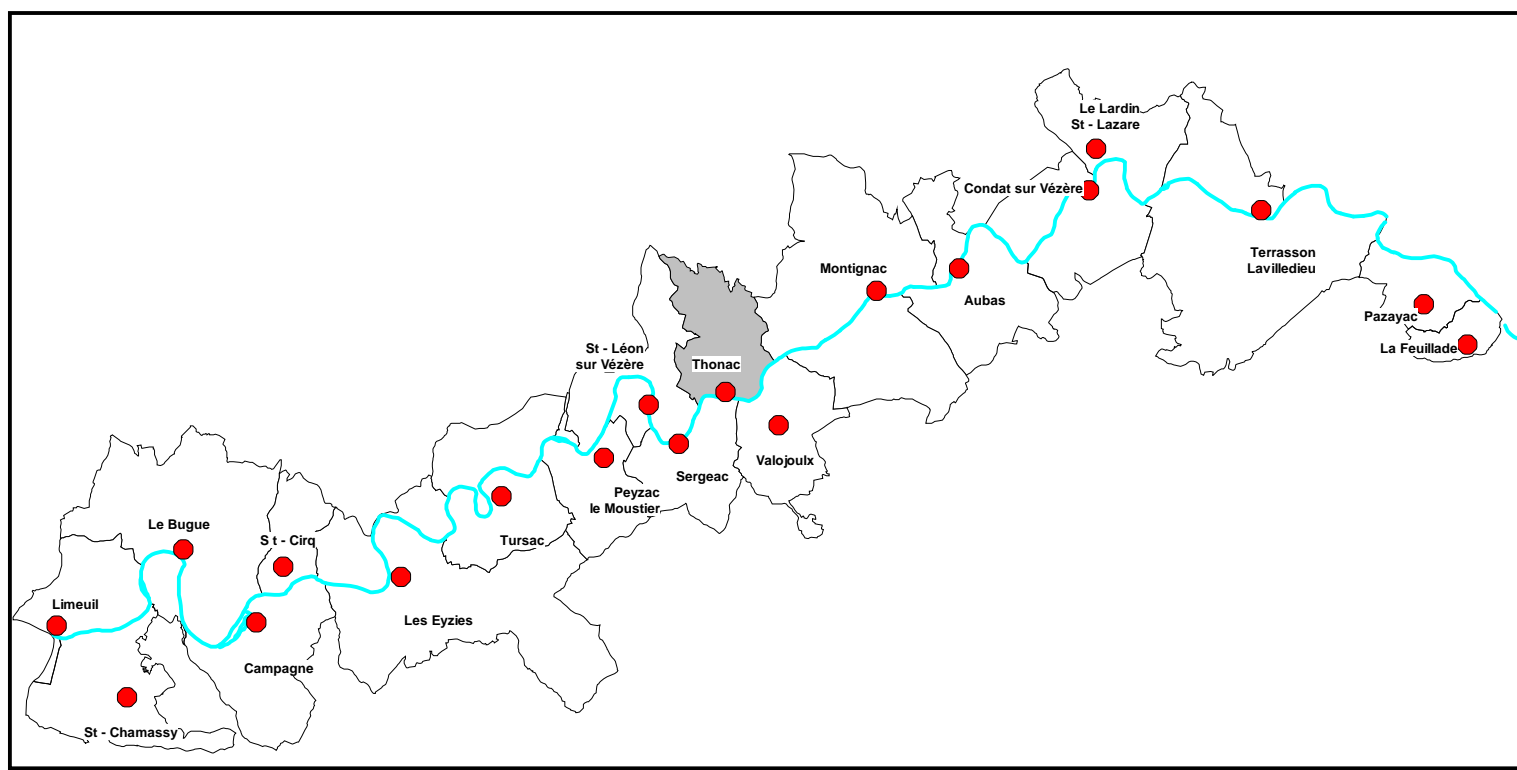
**REVISION DU
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION**

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1 : 5 000



Approuvé par arrêté préfectoral le : 20 décembre 2000



	N° profil
	Cote centennale
	Cote décennale

	ZONE ROUGE : secteurs exposés à un risque fort. par principe inconstructible pour les constructions neuves.
	ZONE BLEUE : secteurs où l'intensité du risque est moyenne. constructible sous certaines conditions.
	ZONE BLANCHE : non représentée, car très faible probabilité des risques. aucune mesure de prévention.